



MUNICIPALITE DE MEX
Fonds communal pour
encourager les énergies renouvelables
et les économies d'énergie

Formulaire de demande de subvention

Le règlement communal relatif à l'utilisation du fonds fait partie intégrante de cette demande de subvention.

Le requérant est prié de s'y référer afin de fournir tous les documents nécessaires.

Pas de travaux ou d'acquisitions avant que notre accord vous soit parvenu !

Seules les demandes complètes, datées, signées et munies de tous les documents exigés sont prises en considération.

1. Requérant (propriétaire)

Société :

Nom :

Adresse :

NPA/Lieu :

Tél. : FAX :

E-mail :

2. Auteur du projet

Société :

Nom :

Adresse :

NPA/Lieu :

Tél. : FAX :

E-mail :

3. Versement de l'aide financière à

Titulaire du compte :

Nom de la banque ou CCP :

Clearing + N° de compte ou IBAN :

4. Planning des travaux subventionnés (dates : mois/an) et coût

Livraison du matériel attendue :

Mise en service prévue :

Coût des travaux :

5. Bâtiment

NPA/Lieu :

Rue, N°/Lieu-dit :

Genre de bâtiment : Neuf Existant Année de construction :

Affectation (selon SIA 380/1) : Habitat collectif individuel Autre :

Surface chauffée brute du bâtiment ou SRE : m2

6. Subvention demandée pour

1. Examen thermographique du bâtiment

2. Amélioration technique de l'enveloppe des bâtiments existants

Surface :

Façades m2 - Toiture m2 - Fenêtres m2 – Sol/non chauffé m2

3. Production de chaleur bois

chaudière bois <30 kW

chaudière bois >30 kW

Poêle bois-pellets : Bâtiment individuel Bâtiment collectif de logements

4. Pompes à chaleur géothermique, air-eau, etc

Bâtiment individuel

Bâtiment collectif de logements

5. Capteurs solaires thermiques et/ou photovoltaïques

Bâtiment individuel :

<10 m2 soitm2

>10 m2 soitm2

Bâtiment collectif ou autre

<10 m2 soitm2

>10 m2 soitm2

6. Vélos ou scooters électriques

Procédure : l'acheteur choisit le modèle auprès d'un revendeur agréé. Sur présentation de la facture originale et nominative, accompagné du formulaire dûment complété, dans un délai de 3 mois suivant l'achat, un montant correspondant à 15% mais au maximum CHF 300.- lui sera versé, après vérification des conditions ci-dessous :

- le demandeur / l'entreprise doit être domicilié sur la commune de Mex.
- L'achat s'effectue auprès d'un commerce spécialisé en Suisse.
- Le demandeur certifie qu'il acquiert ce véhicule pour ses propres besoins, ou pour un membre de sa famille résidant à Mex.
- L'entreprise certifie qu'elle acquiert ce véhicule pour ses besoins de déplacements professionnels.
- Le demandeur / l'entreprise s'engage à ne pas revendre son véhicule moins d'une année après son acquisition.
- La subvention n'est pas valable pour l'achat d'un véhicule d'occasion.
- La subvention n'est accordée qu'une seule fois par habitant, ou entreprise.
- L'offre est valable dans la limite des budgets de subvention de la commune.

Par sa signature, le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus.

Lieu et date :

Le requérant :